



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 33634

Texte de la question

M. Patrick Labaune appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les difficultés que rencontrent dans leur quotidien les personnes malvoyantes ou aveugles, face à la multiplication des appareils électroménagers, hi-fi ou vidéo, équipés de touches digitales et d'écrans avec défilement d'informations et de programmes automatiques. Pour que ces équipements ne soient pas un obstacle de plus pour ces personnes, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin d'inciter les constructeurs à en améliorer l'accessibilité (les équiper de synthèses vocales par exemple). - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. L'accès, de façon équitable, des personnes malvoyantes ou aveugles aux équipements électroniques donnant accès à l'information, au divertissement, à la culture ainsi qu'aux divers automatismes ménagers constitue un volet important de cette action. C'est pourquoi le ministre délégué à l'industrie a décidé de saisir le Président du SIMAVELEC (Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques) afin de sensibiliser les industriels concernés sur ce problème important et d'ouvrir un dialogue sur les différents procédés techniques susceptibles d'être mis en oeuvre pour améliorer l'accessibilité de ces équipements.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33634

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1168

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4501